



42^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

06 – 07 – 08 juin 2025

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES 2^{ème} DIVISION**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES - Coefficient 4

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2025

Le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2025

Le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2025

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedesvinsmacon.com

COMITÉ D'HONNEUR



- M Yves SEGUY** Préfet de Saône-et-Loire
- M Benjamin DIRX** Député de Saône-et-Loire
- Mme Marie-Guite DUFAY** Présidente du Conseil Régional de Bourgogne - Franche - Comté
- M André ACCARY** Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
- M Jean-Patrick COURTOIS** Maire de la ville de MÂCON
- Mmes/MM les Maires des communes traversées**
- M Pierre GOSELIN** Président de la Fédération Française du Sport Automobile
- M Bernard DEMEUZOIS** Sénateur de la Fédération Française du Sport Automobile
- M Olivier BONNETAIN** Président de la Ligue Bourgogne - Franche - Comté
- M Jérôme CHEVALIER** Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
- M Thierry CHEVENET** Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
- Mmes/MM les Conseillers Régionaux**
- Mmes/MM les Conseillers Départementaux**
- M le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département de Saône-et-Loire**
- M le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon**
- M le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire**

LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES

ASA DES VINS MACON

1 Rue du Doyenné - 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

PC COURSE ET COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 MÂCON

SECRÉTARIAT DU RALLYE

Salle DESCHIZEAUX de MÂCON Centre Paul BERT – 71000 MÂCON du lundi 02 juin au vendredi 06 juin 2025 inclus

Tente village, en face du podium - parking Paquier Saint-Antoine du samedi 07 juin au dimanche 08 juin 2025 inclus

DISTRIBUTION DES CARNETS D'ITINÉRAIRE ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

Salle DESCHIZEAUX de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page14)

PARKING REMORQUES OBLIGATOIRE

Rue des Grandes Varennes 71000 SANCÉ (entrée face au SDIS)

CONFERENCE DE PRESSE

GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON

SALLE DE PRESSE

Tente village, en face du podium - parking Paquier Saint Antoine

ACCUEIL DES OFFICIELS ET COMMISSAIRES

Parc des expositions 71000 MÂCON

PARC FERME, DE DEPART, DE REGROUPEMENT ET D'ASSISTANCE

Parc des expositions 71000 MÂCON

VERIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES et VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES

Parc des expositions 71000 MÂCON

AFFICHAGES OFFICIEL

Tente village, en face podium - parking Paquier Saint-Antoine et sur support officiel numérique (SPORTITY)

Affichage sur bâtiment à gauche à la sortie du parc de regroupement

AFFICHAGE INFORMATIF

Tente village Partenaires parking Paquier Saint- Antoine

VÉRIFICATIONS FINALES

Cyril HUCHET Automobiles 6, Rue de la Madone

71000 SANCÉ 03 85 22 04 42

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 07 avril 2025	Ouverture des engagements et parution du règlement particulier
Lundi 26 mai 2025 à 24 h 00	Clôture des engagements
Samedi 31 mai 2025	Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 14)
ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE :	Salle DESCHIZEAUX de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON (voir plan en annexe1 page 14)
Samedi 31 mai de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 14)
Dimanche 01 juin de 8 h 00 à 12 h 00 Pas de distribution dimanche après-midi	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 14)
ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE :	Salle DESCHIZEAUX de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON
Jeudi 05 juin de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 14)
Vendredi 06 juin de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 14)
Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié.	
L'heure de convocation aux VÉRIFICATIONS TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire	

Lundi 02 juin 2025 à 18 h 00 Parution de la liste des engagés

VENDREDI 06 juin 2025

De 9 h 00 à 11 h 30	Séance d'essais	
De 13 h 30 à 17 h 00	Séance d'essais	
De 14h 00 à 16 h 30 18 h 00	Vérifications techniques uniquement PORSCHE EVENT Conférence de presse au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON	Le SPOT MÂCON
De 17 h 30 à 22 h 30	Vérifications administratives complémentaires	Le SPOT MÂCON
De 17 h 30 à 22 h 30	Vérifications techniques	Le SPOT MÂCON
A partir de 17 h 30	Mise en place du parc de départ	Parc des Expositions MÂCON
21 h 00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Hôtel MERCURE
24 h 00	Publication des équipages admis au départ de la 1 ^{ère} étape	Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY)
	Publication de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape	Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY)

SAMEDI 07 juin 2025

08 h 45	Départ 1 ^{ère} étape (première voiture VHC)	Parking Paquier Saint-Antoine de Mâcon
18 h 18	Arrivée 1 ^{ère} étape (première voiture VHC)	
22 h 30	Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape	Tente, en face du podium + Village + Support officiel numérique (SPORTITY)

DIMANCHE 08 juin 2025

08 h 30	Départ 2 ^{ème} étape Parc fermé (première voiture VHC)	Parc des Expositions MÂCON
16 h 38	Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Remise des prix au podium d'arrivée	

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au garage:

Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCÉ 03 85 22 04 42 - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 06 - 07 - 08 juin 2025 le 42^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MÂCON" CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2^{ème} DIVISION en qualité d'organisateur administratif. **Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ sous le visa : n°: **14** en date du **27/01/2025** et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation n° **188** en date du **05/03/2025**.

COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Président d'honneur : Olivier BONNETAIN

Membres du Comité d'Organisation : Alexandre FORET, Marc PENIDE, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Thierry HEDOUIN, Catherine JULLIN, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Lucien ROBERT, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD, Bruno REBOUX.

Permanence et Secrétariat du rallye

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr

Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Le secrétariat du rallye est transféré à la Salle DESCHIZEAUX de MÂCON, centre Paul BERT du lundi 02 au Vendredi 06 juin puis à la Tente du village, en face du podium, du samedi 07 jusqu'au dimanche 08 juin 2025 inclus.

Contact : Amélie Gilardon tél : 06 26 76 35 26

Organisateur Technique :	Thierry HEDOUIN Alexandre DARD (chauffeur)	35377/0414
---------------------------------	---	------------

1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :	LAROULANDIE Michel Michel JACQUET (chauffeur)	8495/1018
---------------------------	--	-----------

Collège des commissaires sportifs

- | | | |
|----------------|------------------------------|--------------------------|
| • Président : | Jean - Claude CRESP | 26/0706 |
| • Membres : | Fabien ZYCH
Anne CARDINAL | 4626/0805
199648/0306 |
| • Secrétaire : | Josiane CHARLEUX | 9434/0403 |

Direction de course

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| • Directeur de Course : | Gérard PLISSON | 12983/0410 |
| • Directeur de Course adjoint et nouveau départ : | Jannick DAUBIGNE | 6560/1504 |
| • Adjoint à la Direction : | Serge FREVILLE
Sylvie ZYCH
Gérard MAURIN | 27121/0703
3416/0805
9417/0521 |

• Directeurs de Course Délégués ES 1 – 4 – 8 – 11		
➤ Directeur :	Stéphane VINCENT-GENOD	9562/0414
➤ Adjoint :	Nathalie VINCENT-GENOD	210855/0414
➤ Direct. Adj Inter :	Jacky LEPEULE	13663/0411
• Directeurs de Course Délégués ES 2 – 5 – 7 – 10		
➤ Directeur :	Jean-Michel PIGENET	31172/0445
➤ Adjoint :	Robert BOTT	302406/0402
• Directeurs de Course Délégués ES 3 – 6 – 9 – 12		
➤ Directeur :	Martial PEUGEOT	44386/0411
➤ Adjoint :	Jean-Marc DELOY	6830/0409
Délégués à la direction de course		
• Vérifications Adm/ Techniques:	Serge FREVILLE	27121/0703
• Parc fermé et regroupement :	Jean-Luc TORLIGUIAN	243345/0712
• Parc assistance :	Éric TEMMERMANN	26388/0410
	Joëlle POTHEAU	115791/0414
• Véhicule tricolore :	Jean-Paul BROSSARD	4763/0403
	Lydie BROSSARD (chauffeur)	170112/0403
• Véhicule damier :	Françoise FREVILLE	111134/0414
	Charly PERRAUD (chauffeur)	
Commissaires Techniques		
• Responsable :	Michel PETETIN (responsable FFSA)	217737/0409
	Jean-Paul LEGRAND	3935/0414
	André BOIVIN	3472/1607
	Thierry DUPECHER	3564/1606
• Adjoint responsable VHC :	Christian ALLOIN	4432/0408
• Responsable Nouveau départ :	Jean-Louis LAPLANCHE	130706/0404
	Martial LOBROT	114567/0403
	BILLARD Loïc	251873/0414
	Michel GUYOT	4432/0418
Chargé des relations avec les Concurrents /publicités	Philippe PROST	40489/0412
	Marie-Line LOOTVOET	5938/0712
Juges de fait :	Marie-Thérèse TRINQUETTE	212228/0413
	Camille TRINQUETTE	3175/0413
	Marie-Laure ALAIN	228679/0703
	Régis DUFRESNE	2484/0703
Classements informatiques : BRENNUS INFORMATIQUE	David GUIBLAIN	134994/0418
	Michelle GUIBLAIN	163636/0418
Géolocalisation :	Jean-Pierre BALLET – VDS Racing	
Chargés des relations avec la presse :	Frédéric LOMBARD	
	Catherine THIMON	31996/0414
Affichages des temps :	Delphine PETITPAS	236828/0414
Médecin Chef PC :	Patrick CHERREAU	23731/0510
Médecin organisation :	Daniel DEBATTY	
	Bernard DEMEZOIS (chauffeur)	1985/0412
Assistance médicale :	Croix Rouge Française de Saône-et-Loire	

Speaker officiel, animation :	Alexandre LAUDET Gilles GAILLARD	
Responsable liaisons radio sur les ES :	ALT GROUP EVENTS (Laurent LEYNAUD)	
Responsable des véhicules Officiels :	Gérard PILLON	
Responsables commissaires :	Marc PENIDE Catherine JULLIN Brigitte COMMUSSET	8237/0414 167935/0414 308629/0414
Responsables matériel sur ES :		
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 – 4 – 9 – 12 Jean-Luc BERTHELON – Bernard BERGER • 2 – 5 – 8 – 11 Alexandre FORET – Bruno REBOUX • 3 – 6 – 7 – 10 Adelino CAMPOS – Marc DOUARD 	

Le 42^{ème} Rallye National des Vins Mâcon compte :

- 1^{ère} étape : 48 postes commissaires - 99 commissaires inter - 58 extincteurs - 5 ambulances
- 2^{ème} étape : 43 postes commissaires - 90 commissaires inter - 52 extincteurs - 5 ambulances

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P ÉLIGIBILITÉ

Le 42^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MÂCON" (Epreuve PEA) compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2025.**
- La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4 2025.**
- Les Challenges de la ligue Bourgogne Franche-Comté 2025.**
- MICHELIN 2025**
- PORSCHE EVENT**

1.3P VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025

Vérifications administratives obligatoires lors de la remise des roadbook

1^{ère} séance (voir annexe 1 page 14)

Samedi 31 mai 2025 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Dimanche 01 juin 2025 de 8h00 à 12h00

2^{ème} séance (voir annexe1 page 14)

Judi 05 juin 2025 de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00

Vendredi 06 juin 2025 de 8 h 00 à 12 h 00

Vérifications administratives complémentaires:

Vendredi 06 juin 2025 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions MÂCON SPOT

Vérifications techniques:

Vendredi 06 juin 2025 de 17 h 30 à 22 h 30. Parc des Expositions MÂCON SPOT

Les vérifications finales seront effectuées le Dimanche 08 juin 2025 au garage:

Cyril HUCHET Automobiles - 6, Rue de la Madone - 71000 SANCÉ 03 85 22 04 42

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1.4P Tout concurrent qui désire participer au 42^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MÂCON" doit adresser au secrétariat du Rallye (1 Rue du Doyenné - 71000 MÂCON) la demande d'engagement dûment complétée, **avant le lundi 26 mai 2025 à minuit, date de clôture des engagements (le cachet de la poste faisant foi).**

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).

3.1.1.9P Le nombre d'engagés est fixé à 145 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du rallye VHC + VMRS (60 +20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 42ème rallye des Vins Mâcon sera augmenté sans toutefois dépasser 210 voitures au total tous rallyes confondus.

3.1.1.10P Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative rachetable des organisateurs : **655 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)** plus 50 € pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1310 €** plus 50 € pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **585 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)** plus 50 € pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **505 € (inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)** plus 50 € pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

**Pour les virements : Banque : CR CENTRE EST MACON CENTRE
RIB : 17806 00800 04102326828 35
IBAN : FR76 1780 6008 0004 1023 2682 835
BIC : AGRIFRPP878**

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les engagements non accompagnés de leurs paiements ne seront pas validés et resteront en liste d'attente.

Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon.

3.1.1.11P La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la fiche d'homologation.
- e) du montant des droits d'engagement.
- f) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.1.12P Remboursement (cf prescriptions générales)

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asa.vinsmacon@free.fr »**). Un document abandon/forfait est disponible sur le site internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé par les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2025

Le premier concurrent du rallye national partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2^{ème} étape le classement intermédiaire de fin de la 1^{ère} étape ou de la fin de section sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURE AUOTRISÉES

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2025 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2025

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P Parc assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2025 **et il est implanté sur le Parking Paquier Saint-Antoine de Mâcon.**

4.3.1.1P Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MÂCON 2025 », seront admis dans le parc d'assistance

Ouverture du parc à 14 h 00 vendredi 06 juin 2025

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 5 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du Tracker Interactif et/ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye

Reconnaisances :

Lors des reconnaissances, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

- Lors des vérifications techniques préliminaires :
 1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- Dès la 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division.

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 et 5.2.4 (cf règlement standard des rallyes 2025).

5-2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives rachetables seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe 1 page 14.

6.1P DESCRIPTION

Le 42^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 435.53 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 162.36 kms. L'itinéraire et timing figurent dans l'annexe 2 ci-jointe.

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2
ES 1 – 4 : FISSY - CHISSEY LÈS MACON	ES 7 – 10 : FUISSÉ - BUSSIÈRES
ES 2 - 5 : MARTAILLY LÈS BRANCION - BOYER	ES 8 – 11 : IGÉ - CORTAMBERT
ES 3 – 6 : LUGNY – VIRÉ	ES 9 – 12 : PIERRECLOS - SERRIÈRES

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025
Trois passages maximum dans chaque spéciale.

6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 14)

Samedi 31 mai et Dimanche 01 juin, Jeudi 05 juin et Vendredi 06 juin 2025.

6.2.7P Pénalités :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025

6.3P CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2025

6.4P CIRCULATION

6.4.1P Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le road-book.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification par les commissaires sportifs

▪ **En cas d'excès de vitesse :**

- 1^{ère} infraction notifiée:
 - jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € 1 minute de pénalité
- En cas de 2^{ème} infraction notifiée: amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et 1 minute de pénalité
- En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et 5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification a la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.

Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur.

ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2025

7.3P CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

7.3.16 Mise hors course

7.3.16.1 La mise hors course interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires ou entre le départ d'une ES et le contrôle horaire suivant, ou un retard supérieur à 20 minutes à la fin de chaque section et/ou étape du rallye ou encore un retard total de plus de 30 minutes et entraînera la mise hors course de l'équipage, prononcée par le Directeur de Course.

La mise hors course de l'équipage lui sera notifiée au CH dès lors que son retard dépassera 15 minutes consécutives ou à la fin de la section ou de l'étape.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2025

7.5P EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.16.1 Drapeaux jaunes

a) Drapeaux jaunes

Le drapeau jaune sera présenté aux équipages sur instruction du Directeur de Course (ES ou PC) ou à l'appréciation du commissaire en poste où a lieu l'incident. Les drapeaux ne pourront être déployés et agités que par un commissaire portant une chasuble facilement identifiable (commissaire, commissaire chef de poste route, chasuble avec le symbole radio). Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale.

b) Significations du drapeau jaune

Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé et agité, il doit immédiatement réduire sa vitesse, ne pas doubler, être prêt à changer de direction, et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Cela signifie qu'il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la route de compétition. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Tout équipage ayant reçu le drapeau jaune pourra se voir attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.16.2 Drapeaux rouges

c) Le drapeau rouge pourra également être déployé à un point intermédiaire médicalisé avec la présence d'un directeur de course, si l'épreuve spéciale en est pourvue, et uniquement sur ordre du directeur de course général au PC course. Le cas échéant, les significations sont identiques à celles détaillées dans l'alinéa b) du présent article.

d) Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17.P Sécurité des concurrents

7.5.17.3 S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.20P Séance d'essais

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 06 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du roadbook) de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE**. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au plus tard au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Cette séance d'essais peut être chronométrée.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône- et-Loire.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2025

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2025

9.1.1P Championnat Pilotes

9.1.2P Championnat Copilotes

9.2P Points de Bonus

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

<i>Dotation par classe</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	400	600	600	600	600
Au second		300	300	300	300
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				100	100
Au cinquième					100

<i>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	500	700	700	700	700
Au second		400	400	400	400
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				150	150
Au cinquième					100

<i>Dotation au scratch</i>		<i>Dotation au groupe</i>	
Au premier	700	Au premier	300
Au second	500	Au second	200
Au troisième	400	Au troisième	100

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28 500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin.
Les coupes ne seront pas cumulables.

10.1P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 08 juin 2025 au passage final sur le podium dans l'ordre du classement
Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

ANNEXE 1

Des vérifications administratives **obligatoires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

Le 31 mai, le 01 juin, le 05 et 06 juin 2025 : SALLE DESCHIZEAUX de MÂCON – Centre Paul BERT – 71000 MÂCON.

Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants : - Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote), - Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote), - Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture, photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes **et les droits d'engagement réglés** ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.

Planning des reconnaissances

	Samedi 31 mai	Dimanche 01 juin	Jeudi 05 juin	Vendredi 06 juin
ES 1 – 4 : FISSY – CHISSEY LÈS MÂCON	8 h 30 - 18 h00		8 h00 - 18 h00	
ES 2 – 5 : MARTAILLY LÈS BRANÇON - BOYER	8 h 30 - 18 h00		8 h 00- 18 h00	
ES 3 – 6 : LUGNY - VIRÉ	8 h 30 - 18 h00		8 h 00- 18 h00	
ES 7- 10 : FUISSÉ - BUSSIÈRES		8 h00 - 18 h00		8 h00 – 16 h00
ES 8- 11 : IGÉ - CORTAMBERT		8 h00 - 18 h00		8 h00 - 16 h00
ES 9 – 12 : PIERRECLOS - SERRIÈRES		8 h00 - 18 00h		8 h00 - 16 h00





42ème RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON
41ème RALLYE NATIONAL VHC
4ème RALLYE VMRS



Lever du soleil : 05h47

ÉTAPE 1							
CH	SAMEDI 07 JUN 2025	KILOMÉTRAGE			Temps imparti	1ère voiture	Moyenne Km/h
ES		ES	Liaison	Total			
CH 0	Sortie Parc Fermé MÂCON					08:45	
CH 0	Entrée Assistance A					08:45	
	Parc d'Assistance MÂCON					00:15	
RZ 1	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	38,99	71,25	110,24			
CH 0A	Sortie Assistance A					09:00	
CH 1	FISSY		24,15	24,15	00:45	09:45	32,20
DES 1	FISSY- CHISSEY LÈS MÂCON		0,04		00:03	09:48	
AES 1		15,080					
CH 2	MARTAILLY LÈS BRANCION		9,51	48,78	00:40	10:28	36,89
DES 2	MARTAILLY LÈS BRANCION - BOYER		0,05		00:03	10:31	
AES 2		14,190					
CH 3	LUGNY		18,24	81,26	00:50	11:21	38,92
DES 3	LUGNY - VIRÉ		0,09		00:03	11:24	
AES 3		9,720					
CH 3A	Entrée regroupement 1		19,17	110,24	00:45	12:09	38,52
	Parc de Regroupement 1 MÂCON					01:05	
CH 3B	Sortie regroup. 1 /Entrée assistance B					13:14	
CH 3B	Entrée Assistance B					13:14	
	Parc d'Assistance MÂCON					01:10	
RZ 2	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	38,99	71,36	110,35			
CH 3C	Sortie Assistance B					14:24	
CH 4	FISSY		24,15	134,39	00:45	15:09	32,20
DES 4	FISSY- CHISSEY LÈS MÂCON		0,04		00:03	15:12	
AES 4		15,080					
CH 5	MARTAILLY LÈS BRANCION		9,51	159,02	00:40	15:52	36,89
DES 5	MARTAILLY LÈS BRANCION - BOYER		0,05		00:03	15:55	
AES 5		14,190					
CH 6	LUGNY		18,24	191,50	00:50	16:45	38,92
DES 6	LUGNY - VIRÉ		0,09		00:03	16:48	
AES 6		9,720					
CH 6A	Entrée Assistance C		19,28	220,59	00:45	17:33	38,67
	Parc d'Assistance MÂCON					00:40	
CH 6B	Sortie Assistance C					18:13	
CH 6C	Entrée Parc Fermé - MÂCON		1,900	222,490	00:05	18:18	
	TOTAL ÉTAPE 1	77,980	144,510	222,490	09:33		

Section 1 - 110,24 kms dont 38,99 kms d'ES

Section 2 - 112,25 kms dont 38,99 kms d'ES

Coucher du soleil : 21h31



42ème RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON
41ème RALLYE NATIONAL VHC
4ème RALLYE VMRS



Lever du soleil : 05h47

ÉTAPE 2							
CH	DIMANCHE 08 JUN 2025	KILOMÉTRAGE			Temps imparti	1ère voiture	Moyenne Km/h
ES		ES	Liaison	Total			
CH 6D	Sortie Parc Fermé MÂCON					08:30	
CH 6D	Entrée Assistance D					08:30	
	Parc d'Assistance MÂCON					00:15	
RZ 3	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	42,19	63,38	105,57			
CH 6E	Sortie Assistance D					08:45	
CH 7	FUISSÉ		11,00	11,00	00:30	09:15	22,00
DES 7	FUISSÉ - BUSSIÈRES		0,11		00:03	09:18	
AES 7		12,220					
CH 8	IGÉ		12,11	35,44	00:40	09:58	36,50
DES 8	IGÉ - CORTAMBERT		0,07		00:03	10:01	
AES 8		16,570					
CH 9	PIERRECLOS		19,80	71,88	00:55	10:56	39,68
DES 9	PIERRECLOS - SERRIÈRES		0,04		00:03	10:59	0,80
AES 9		13,400					
CH 9A	Entrée regroupement 2		20,25	105,57	00:50	11:49	40,38
	Parc de Regroupement 2 MÂCON					00:50	
CH 9B	Sortie regroup. 2 /Entrée assistance E					12:39	
CH 9B	Entrée Assistance E					12:39	
	Parc d'Assistance MÂCON					00:55	
RZ 4	Distance jusqu'au prochain ravitaillement	42,19	63,38	105,57			
CH 9C	Sortie Assistance E					13:34	
CH 10	FUISSÉ		11,00	116,57	00:30	14:04	22,00
DES 10	FUISSÉ - BUSSIÈRES		0,11		00:03	14:07	
AES 10		12,220					
CH 11	IGÉ		12,11	141,01	00:40	14:47	36,50
DES 11	IGÉ - CORTAMBERT		0,07		00:03	14:50	
AES 11		16,570					
CH 12	PIERRECLOS		19,80	177,45	00:55	15:45	39,68
DES 12	PIERRECLOS - SERRIÈRES		0,04		00:03	15:48	
AES 12		13,400					
CH 12A	Entrée Parc de repositionnement - Fin du Rallye		20,25	211,14	00:50	16:38	40,38
	Parc de repositionnement MÂCON					00:10	
CH 12B	Sortie Parc de repositionnement - Podium					16:48	
CH 12C	Entrée Parc Fermé - MÂCON		1,900	213,040	00:05	16:53	
	TOTAL ÉTAPE 2	84,380	128,660	213,040		09:33	
	REPORT ÉTAPE 1	77,980	144,510	222,490		08:23	
	TOTAL RALLYE	162,360	273,170	435,530		17:56	

Section 3 - 104,70 kms dont 42,19 kms d'ES

Section 4 - 106,60 kms dont 42,19 kms d'ES

Coucher du soleil : 21h32